

**extrait**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le vingt six avril, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Sandrine GAYET ; Catherine REAULT ; Stéphane MASTROPIETRO ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Jean-Paul BELLIN ; Alain GUIMET ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Laurence LEROUX

Procurations : Jean-Marc BELLEVILLE à Coralie BOURDELAIN

Absents : Christelle DEROUET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry MAZILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 19 AVRIL 2016

**DELIBERATION N° 9 :**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR REALISATION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT SUR LA ROUTE DE LA TOUR AU HAMEAU DE LA BOURGEAT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser en complément des travaux effectués dans ce secteur, un mur de soutènement sur la route de la Tour à la Bourgeat.

Le coût des travaux est estimé à 6.740€ HT.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Général à hauteur de 30% dans le cadre du dossier déjà déposé concernant les travaux de voirie au hameau de la Bourgeat.

- subvention Conseil Général : 2.022 HT
- autofinancement : 4.718€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter en conséquence la subvention auprès du Conseil Général.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 26 avril 2016

Pour extrait.

Bernard MICHON  
Maire de Revel,

